

Vers un nouvel équilibre entre les générations

Propositions pour une société qui vieillit

Jérôme Cosandey

*avec des contributions de Martin Eling, François Höpflinger
et Pasqualina Perrig-Chiello*

Résumé

Résumé et adaptation en français du livre «Generationenungerechtigkeit überwinden» de Jérôme Cosandey, Zurich: éditions Neue Zürcher Zeitung, 2014; ISBN 978-3-03823-936-9

Rédaction Jérôme Cosandey, Avenir Suisse
Éditeur Avenir Suisse, www.avenir-suisse.ch
Graphisme Jörg Naumann, Avenir Suisse
Traduction Emmanuel Garessus
Correction Annie Sturm et Stefanie Joannin, Avenir Suisse

© 2014 Avenir Suisse

Cette œuvre est protégée par le droit d'auteur. Avenir Suisse réserve les droits qui y émanent, surtout celui de la traduction, de la reproduction, de la présentation, de l'utilisation de graphes et de tableaux, de la diffusion radiophonique, de la mise en microfilm ou de la reproduction par d'autres moyens et de la sauvegarde dans un ordinateur, aussi en cas d'utilisation partielle.

Dans la mesure où Avenir Suisse a intérêt à la diffusion des idées, présentées ici, l'utilisation des résultats, données et graphes de cette œuvre par des tiers est expressément souhaitée si et seulement si la source est mentionnée de manière exacte et bien visible et conformément au droit d'auteur. Les infractions sont soumises aux dispositions légales du droit d'auteur.

Sommaire

De quoi il s'agit	_ 6
01 _ Un contrat de génération intégral	_ 7
02 _ Les parties prenantes du contrat en mutation	_ 10
Enfants et jeunes: dépendance émotionnelle et financière	10
Actifs: en sandwich	12
<i>Pasqualina Perrig-Chiello</i>	
Jeunes retraités: alertes, engagés et financièrement aisés	13
<i>Martin Eling</i>	
4 ^e âge: bien plus que des personnes dépendantes	14
<i>François Höpflinger</i>	
Cohortes: les générations de la guerre, du baby-boom et d'internet	16
03 _ Propositions pour une Suisse qui vieillit	_ 18
De la pyramide des âges à la prune des âges	18
Besoin d'un éventail de mesures	20
Le contrat de génération privé: La nécessité d'une famille «élargie»	20
Le contrat de génération public: Ménagement des ressources de l'État	23
04 _ Perspectives	_ 25
Bibliographie	28

De quoi il s'agit

01 – Le contrat entre générations dépasse largement la question du financement de la retraite par les actifs. Cette publication fait une analyse de tous les échanges de prestations entre générations, des personnes âgées vers les jeunes et inversement, en prenant compte les prestations financières et non-financières, qu'elles soient fournies dans le cadre privé ou fondées sur une base étatique.

02 – Le vieillissement de la population a un impact majeur sur ces échanges, car il renforce massivement le poids des rentiers et des personnes âgées par rapport à la population plus jeune. Une réponse adaptée à cette évolution nécessite un large éventail de mesures.

03 – Parmi celles-ci doivent figurer notamment une nouvelle répartition des rôles et des responsabilités entre les familles et les professionnels, ainsi qu'une meilleure cohérence entre les prestations étatiques et leur mode de financement. Il faut également éviter de créer des dettes implicites (prestations sociales légales pour lesquelles un financement suffisant n'est pas prévu).

01

Un contrat de génération intégral

Les relations intergénérationnelles sont particulièrement complexes et se caractérisent par des relations de dépendance réciproques. Une simple confrontation entre «jeune» et «vieux» négligerait cette complexité. L'approche doit être différenciée (figure 1). Dans le domaine privé, les enfants reçoivent de leurs parents et grands-parents un soutien émotionnel et financier qui les guidera toute leur vie. L'éducation, le système de valeurs, mais aussi le revenu, dépendent fortement du cadre familial. Pour l'éducation de leurs propres enfants, les actifs reçoivent souvent une aide (financière) de leurs parents. Et ce sont surtout les jeunes retraités qui s'occupent de leurs aînés et héritent peut-être un jour de leur capital.

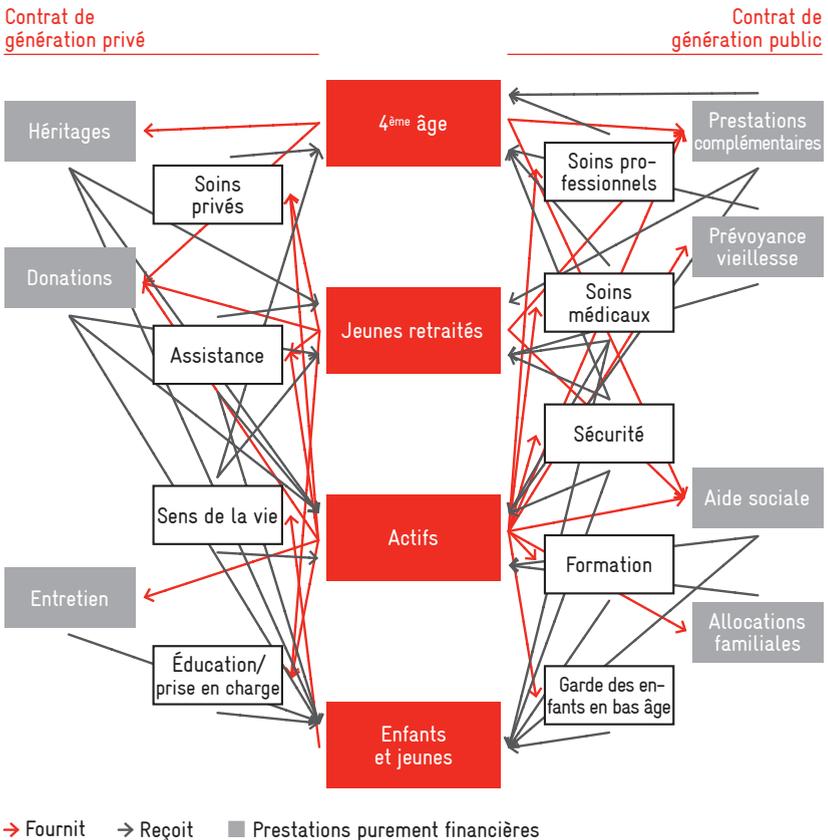
Hors de la famille, les relations entre groupes d'âge sont variées (partie droite de la figure 1). Bien des citoyens accomplissent un travail bénévole en faveur des jeunes (p. ex. l'encadrement des juniors dans le sport ou la musique), des adultes (formation complémentaire, travail d'intégration) ou des seniors (projets d'activation, soins aux personnes âgées). L'État met aussi du personnel et des infrastructures à disposition, pour la formation, les soins médicaux ou les soins aux personnes âgées. Ces moyens sont financés par tous les adultes sous forme d'impôt ou de primes de caisse maladie, ou par les actifs sous forme de cotisations salariales.

Le contrat de génération au sens large comprend l'ensemble de ces interactions entre les groupes d'âge. Il inclut autant les prestations au sein de la famille, le «petit contrat de génération», que celles de la société, le «grand contrat de génération». Ce regard global est absolument primordial parce qu'il intègre les aspects financiers ou non qui interviennent durant toute

Figure 1

Des relations intergénérationnelles complexes et réciproques

Les relations intergénérationnelles se caractérisent par des conditions de dépendance réciproques. Les enfants, durant la première phase de leur vie, reçoivent de leurs parents et grands-parents un soutien émotionnel et financier. Si les gens financent durant leur vie active l'essentiel de l'État social, ils profitent souvent du soutien de leurs parents dans l'éducation de leurs propres enfants. Et ce sont surtout les jeunes retraités qui s'occupent de leurs aînés et héritent peut-être un jour de leur capital.



Source: propre représentation

la vie de l'individu. La critique du contrat intergénérationnel est réductrice si elle se limite aux seuls transferts financiers de l'État (p.ex. pour la prévoyance vieillesse) ou aux prestations pour une tranche d'âge précise (p. ex. les soins aux personnes âgées). Une amélioration ou une détérioration du contrat de génération, pour l'un ou l'autre des groupes d'âge, ne peut être constatée que si le solde total des prestations et contre-prestations, privées et publiques, ne change de manière significative.

Équité du contrat de génération: En vertu de la définition ci-dessus, pour une cohorte définie, le contrat de génération est équitable si la valeur des prestations obtenue par cette dernière durant toutes les étapes de la vie (flèches grises dans figure 1) correspond au minimum aux prestations qu'elle fournit elle-même (flèches rouges). Au-delà de cette exigence minimale, la qualité du contrat augmente si la cohorte considérée dans son ensemble ainsi que ses membres individuels peuvent moduler le plus indépendamment possible leurs relations au sein du contrat de génération. Cela suppose que la marge de manœuvre d'une cohorte soit limitée le moins possible par les décisions et les actes des cohortes précédentes. Et que, par conséquent, les possibilités d'aménagement de cohortes futures soient limitées le moins possible.

02

Les parties prenantes du contrat en mutation

Les chapitres suivants sont consacrés à une analyse des transferts brièvement cités plus haut, financiers ou non, qu'un groupe d'âge reçoit ou fournit. Nous présenterons à la fois la situation actuelle et les perspectives à moyen terme.

Enfants et jeunes: dépendance émotionnelle et financière

Les jeunes profitent d'un immense soutien émotionnel et financier. L'éducation des enfants et des jeunes est une activité particulièrement émotionnelle et chronophage à laquelle participent d'abord les parents mais aussi les grands-parents, les frères et sœurs, les voisins. Plus l'âge augmente et plus l'engagement du «noyau familial» est progressivement complété et étendu à la société, avant tout dans la formation mais aussi le sport et la musique. Ces milliards de francs d'investissements sous forme de renoncement à la consommation, coûts d'opportunité ou soutiens étatiques contribuent significativement au développement des valeurs et de la personnalité des jeunes et ils posent les jalons décisifs d'un futur succès (professionnel) à l'âge adulte. Le vieillissement de la société devrait accroître cet engagement. Les parents et grands-parents se retrouveront face à de moins en moins d'enfants et petits-enfants. La signification des jeunes, et le temps et l'argent qui leur seront consacrés, devrait donc tendanciellement s'accroître.

La société en tire des bénéfices à court et à long terme. Les investissements dans les jeunes offrent aussi des avantages. Au plan privé, les enfants

donnent un nouveau sens à la vie de leurs parents et leur offrent non seulement quelques soucis, mais aussi joie et bonheur. Même si ces avantages immédiats sont difficilement quantifiables, ils sont considérables. La société profite elle-même socialement et économiquement d'une génération en bonne santé et bien formée. Les jeunes ne contribuent pas seulement en tant que «cotisants» au financement de la protection sociale. Ils garantissent aussi que les parents, à un âge avancé, reçoivent l'attention et les soins nécessaires à une vie digne.

La hausse des coûts de formation frappera jeunes et vieux. La globalisation et la signification accrue du secteur des services qui en résulte renforcent les exigences à l'égard du système de formation suisse. Une formation de base solide et la nécessité d'une formation continue permanente détermineront plus que jamais le bien-être de chacun et la prospérité du pays. Les deux tendances se traduiront par des coûts supplémentaires. En raison de la hausse des écoles et d'une formation continue autofinancée, le fardeau sera de plus en plus porté par les jeunes des cohortes futures. Les parents devront aussi participer à ces coûts, tout comme tous les autres contribuables par le financement des instituts de formation. Le vieillissement de la société renforcera nettement la signification des investissements dans la formation et leur rendement.

La sécurité nationale dépendra d'un nombre toujours plus petit de jeunes hommes. Les Suisses accomplissent leur service militaire et civil dans un système de milice destiné à satisfaire l'ensemble de la société. Les réductions successives des effectifs de l'armée et des durées du service impliquent que le fardeau sécuritaire est porté par un nombre toujours plus petit de jeunes. Le vieillissement de la société renforcera encore cette tendance puisque le cercle des bénéficiaires ne cessera de croître.

Actifs: en sandwich

Pasqualina Perrig-Chiello

Le groupe des 40 à 60 ans garantit le contrat de génération aux niveaux familial et sociétal. Une métaphore fréquemment employée pour définir les hommes et femmes d'âge moyen est celui de la génération sandwich. Elle est responsable autant du bien-être des plus jeunes que des soins et du soutien économique des plus âgés.

Les futures générations peineront de plus en plus à accomplir cette tâche. Le changement démographique se poursuivra et réduira les ressources humaines au sein des familles, du marché du travail et dans l'ensemble de la société. Il se traduira par un bouleversement social (individualisation, meilleure formation, orientation professionnelle accrue des femmes d'âge moyen). Il exigera aussi de fixer des priorités d'investissements dans les différents rôles sociaux et des nouvelles conditions-cadres à la négociation de la solidarité entre les générations. L'adoption de nouvelles perspectives s'impose.

Perspectives du parcours de vie: le déroulement de la vie des femmes et des hommes sera plus flexible et plus autonome l'un de l'autre, dans le cadre d'une durée de vie en bonne santé qui continuera d'augmenter. L'approche actuelle du parcours de vie se distingue en fonction du groupe d'âge (formation pour les jeunes, activité salariée en milieu de vie et retraite pour les seniors). Elle devient cependant obsolète. Pour réduire le fardeau porté par la génération sandwich, elle doit être remplacée par une approche intégrée (formation et travail tout au long de la vie, possibilité de congés durant l'ensemble de la vie professionnelle).

Perspective des genres: la solidarité intergénérationnelle dans la famille et la société dépend de l'effort paritaire des femmes et des hommes. L'intégration accrue des femmes dans le marché du travail est indispensable pour assurer le financement de la protection sociale. Toutefois les actuels modèles de travail et d'emploi ne permettent pas de concilier famille et travail pour les hommes et femmes d'âge moyen. La prise en charge non rémunérée ne devrait plus être «une affaire de femme». Elle doit obtenir la reconnaissance de toute la société. Un soutien est indispensable ainsi que des structures de décharge (renforcement des soins ambulatoires, incitations financières).

Jeunes retraités: alertes, engagés et financièrement aisés

Martin Eling

Les baby-boomers vont progressivement prendre leur retraite, si bien que leur nombre et leur pouvoir politique vont nettement augmenter. Ce groupe d'âge va s'accroître de 48 % d'ici 2030, une hausse bien plus rapide que celle de la population totale (+12 %, selon OFS 2014). La majorité des électeurs potentiels avait déjà 50 ans ou plus en 2013 et son pouvoir politique se renforce. La Suisse entre ainsi dans l'ère de la gérontocratie. La forme et les chances de succès d'importants projets de réformes qui concernent le contrat de génération, par exemple la prévoyance vieillesse, en seront manifestement influencées.

Caractéristique majeure des jeunes retraités, leur passage de la vie active à la retraite les transforme de cotisants nets en bénéficiaires nets. Une grande partie des prestations reçues (assurance vieillesse, assurance maladie, soins) est financée par répartition des jeunes aux vieux. Le vieillissement de la population constitue un défi redoutable pour cette forme de financement.

Le fait que les jeunes retraités ne perçoivent pas seulement des prestations, mais qu'ils offrent aussi leurs services devrait être mieux reconnu par la société. Même si financièrement les jeunes retraités sont des bénéficiaires nets, ils appartiennent aux principaux prestataires de services non-financiers. C'est le groupe d'âge le plus engagé dans le bénévolat informel. Les jeunes retraités s'occupent de la garde des petits-enfants ou des soins des parents plus âgés et s'intègrent ainsi dans le contrat de génération.

Les jeunes retraités offrent aussi un vaste potentiel, aujourd'hui trop peu exploité. Le marché des seniors représentera ces prochaines années un segment économique en pleine expansion, aussi bien dans la santé que les finances, les loisirs et le style de vie. La future rareté des ressources humaines augmentera le rôle des actifs âgés. On peut s'attendre à une adaptation plus flexible du passage de la vie active à la retraite, notamment à l'aide de modèles de temps partiel.

4^e âge: bien plus que des personnes dépendantes

François Höpflinger

On distingue de plus en plus entre le 3^e âge, les jeunes retraités, et le 4^e âge, les personnes très âgées. D'une part, le mode de vie des jeunes retraités (femmes et hommes) se distingue nettement de celui des personnes très âgées. D'autre part, les compétences et les ressources des jeunes retraités ne correspondent guère à celles des plus âgés. Le début du 4^e âge est l'objet de nombreuses discussions vu que le vieillissement de chacun est hétérogène. Mais le passage de la catégorie des plus âgés à celle du 4^e âge – généralement entre 80 et 85 ans – accroît nettement les risques de problèmes de santé et d'isolement social (décès du partenaire, etc.). Malgré des possibilités de développement personnel positives, le grand âge se caractérise – pour les personnes elles-mêmes concernées – par un bilan global de

plus en plus négatif ou du moins très ambigu. Le grand âge n'est pas systématiquement synonyme d'aide et de dépendance. Les capacités de réserves sont toutefois réduites et la vulnérabilité accrue, deux processus traduits de plus en plus par l'idée de fragilité (*frailty*) (Ging-Greiner, Lang; Lalive d'Épinay et al. 2008).

À l'inverse de la valorisation positive du 3^e âge, le grand âge est généralement perçu négativement par la société. Les scénarios démographiques et intergénérationnels menaçants se concentrent de plus en plus souvent sur le grand âge, par exemple lorsqu'il est question de pénurie de soins. «*La valorisation symbolique du 3^e âge s'accompagne d'un discrédit du 4^e âge: les «jeunes retraités» sont considérés comme des coproducteurs actifs et autonomes de leurs conditions de vie, les plus âgés par contre sont perçus comme des personnes à prendre en charge, à soigner, à aider*» (Amrhein 2013; 2013). C'est pourquoi les personnes du 4^e âge ne se définissent pas comme «vraiment vieilles» tant qu'elles peuvent vivre dans un logement privé et disposer d'une marge de développement personnelle (Graefe et al. 2011).

Le grand âge s'accompagne de défis particuliers pour l'individu et la société. Le grand âge et la longévité exigent de la société des adaptations socio-politiques majeures tant dans les systèmes de retraite que dans le domaine de la santé, du financement des soins de longue durée et de la formation du personnel de soins. L'augmentation des coûts socio-politiques est inévitable. Ces coûts sont supportés par la génération suivante (en échange, il faut considérer que la demande croissante de soins offre de nouvelles perspectives d'emploi aux jeunes spécialistes). Pour l'individu, le défi porte sur la «*protection sociale et la sécurité économique, la participation sociale, le développement personnel, la compensation et la gestion de pertes*» (Motel-Klingebiel et al. 2013; 8). Les coûts monétaires du futur contrat de génération sont à la charge des plus jeunes, mais les coûts individuels d'un contrat de génération déficient sont supportés par les plus âgés et les plus fragiles. La vul-

néralité accrue de ces derniers renforce l'importance de l'ajustement de leur environnement et du fonctionnement de la solidarité intergénérationnelle. Mais les plus âgés ne sont pas en position d'exiger une solidarité entre les générations qui soit à leur avantage. Cette solidarité ne peut être supportée que par les plus jeunes. En raison de l'augmentation du nombre de personnes âgées, le maintien de l'autonomie s'imposera comme un thème majeur, un pilier central du contrat de génération sous les aspects socio-politiques et en termes de santé. Car plus les personnes âgées peuvent définir leur quotidien de façon autonome, plus faible sera le fardeau social et le besoin de soins à la charge des prochaines générations.

Cohortes: les générations de la guerre, du baby-boom et d'internet

Les cohortes définissent les générations non pas en fonction de l'âge, mais de l'année de naissance de leurs membres. On parle ainsi de la génération de la guerre, de la génération 68 ou de la génération Y. Les cohortes traversent tous les groupes d'âge. Les baby-boomers appartiennent aujourd'hui au groupe d'âge des jeunes retraités. Ils feront partie du 4^e âge dans 20 ans. En même temps, les cohortes sont des clubs fermés. Qui est né au XXI^e siècle ne sera jamais un baby-boomer. Les cohortes se caractérisent par des événements qu'elles-seules ont vécus. Des moments historiques tels que des guerres, des crises financières ou des changements de régime politique ont marqué leur vision du monde. L'État, la société, l'environnement dans lesquels elles vivent constituent l'héritage des actes de leurs ancêtres comme leurs propres actes définiront le monde des cohortes futures.

Chaque époque vit son contrat de génération autrement et en adapte les clauses en permanence. Chaque cohorte part de l'idée qu'elle recevra autant

de temps, d'attention et de soutien financier qu'elle a elle-même apporté. Les conditions-cadres se modifient pourtant à long terme, comme les valeurs sociales, la démographie, l'économie et l'environnement. Elles influencent ainsi les relations entre les générations. Un contrat de génération rigide et irrévocable est une illusion. Et il n'est pas souhaitable. Le contrat doit au contraire être défini de façon assez flexible pour que les générations plus âgées obtiennent un «rendement sur investissement» qui soit équitable sans qu'il restreigne excessivement les ressources ou la marge de manœuvre des plus jeunes générations. Cette tension est particulièrement visible dans la gestion de la dette.

La dette par enfant est considérable en Suisse et varie fortement d'un canton à l'autre. Les dettes explicites de la plupart des pays de l'OCDE pénalisent toujours davantage les finances publiques. Grâce à l'introduction du frein à l'endettement, en vigueur depuis 2003, la Suisse fait heureusement exception à cette règle. Avec un ratio d'endettement de seulement 35,7 % en 2012, elle est peu endettée, mais endettée tout de même. Dans le contexte du contrat de génération, il convient de considérer la dette non pas par tête mais par enfant, car ce dernier n'a aucun pouvoir de décision sur le niveau d'endettement. De facto, il hérite de ses dettes. En 2011, la dette de chaque enfant atteignait 92 000 francs au plan de la Confédération et, au plan cantonal et communal, entre 13 000 francs à Appenzell Rhodes-Intérieures et 226 000 francs à Genève. La dette moyenne suisse par enfant s'élevait à 175 000 francs par enfant.

Notre société vit toujours plus à crédit. Les dettes sont plus équitables entre les générations si elles permettent le financement d'infrastructures parce que les générations futures profitent aussi de ces investissements. Mais une part importante des dettes suisses est employée à des fins de consommation, à l'image du financement de l'assurance invalidité. De plus, le ratio d'endettement suisse est certes modeste, mais il cache la dette impli-

cite du pays. Cette dernière est le fruit des prestations prévues par la loi, mais dont le financement n'est pas suffisamment garanti. Tel est le cas par exemple de l'AVS. L'Administration fédérale des finances estime que les dettes implicites suisses atteindront 90 % du PIB en 2060 (DFP 2012).

03

Propositions pour une Suisse qui vieillit

De la pyramide des âges à la prune des âges

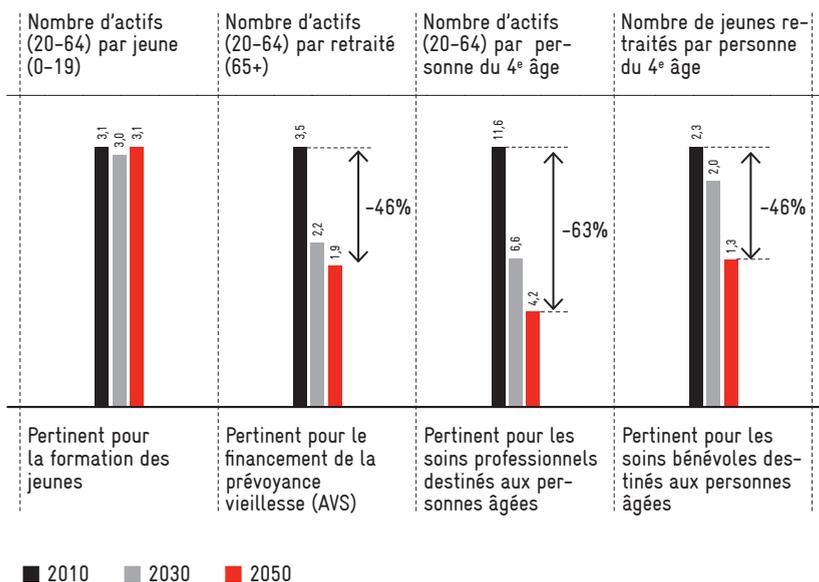
L'espérance de vie accrue et la faible natalité conduisent au vieillissement de la société. La migration peut freiner cette évolution, mais ne l'arrêtera pas. Si l'on voulait maintenir constant le rapport entre retraités et actifs, l'immigration nette des 20 prochaines années devrait s'élever à 135 000 personnes par an (Cosandey et Bischofberger 2013).

La structure des âges de la population suisse subit un changement fondamental. Au niveau de l'État (macro), la mal-nommée «pyramide des âges» a pris la forme d'une «prune des âges». Son sommet devient toujours plus élevé et large parce que toujours plus de gens atteignent le 4^e âge, tandis que le «ventre» est plus plat et la base plus mince. Au niveau de la famille (micro), l'image de l'arbre généalogique de faible hauteur – en termes de générations – et d'une grande amplitude – en nombre d'enfants – cède sa place à une sorte de bambou long et mince.

Figure 2

Le vieillissement touche la prévoyance vieillesse et les soins

Le vieillissement de la société modifiera sensiblement les rapports de forces entre les groupes d'âge jusqu'en 2050. Le contrat de génération est remis en question à plusieurs niveaux: l'engagement de jeunes retraités en tant que potentiels bénévoles en faveur des personnes dépendantes, la disponibilité de professionnels des soins pour les personnes âgées et le financement de la prévoyance vieillesse. Par contre, la relation entre actifs et jeunes sera maintenue d'ici 2050, ce qui n'est pas sans importance pour la formation.



Source : OFS 2014, selon le scénario moyen A-00-2010, propres estimations.

Ce changement considérable des relations de force en faveur des plus âgés constitue un formidable défi. La proportion des retraités augmente par rapport à la population active et le changement s'accélère (figure 2). Ces prochaines années, la génération du baby-boom partira à la retraite. En 2015, la Suisse comptera pour la première fois davantage de personnes qui fêteront leur 65^e anniversaire que de jeunes qui célébreront leur 20^e (OFS 2014). Dans 20 ans, les mêmes baby-boomers entreront en grande partie dans

la catégorie des personnes qui auront besoin de soins. Ce phénomène mettra durement à l'épreuve les familles, la société civile et l'État. La réponse correcte ne vient pas d'éventuelles mesures visant à augmenter le nombre d'enfants. Les baby-boomers seront déjà retraités ou dépendants avant que la génération de nouveau-nés ne puisse résoudre les problèmes des cohortes plus âgées.

Besoin d'un éventail de mesures

Le bilan de prestations d'une cohorte changera sensiblement à la suite du vieillissement démographique. Il est urgent de réformer le contrat de génération. Un éventail de propositions s'avère nécessaire qui exerceraient leur impact à différents niveaux de la société et se compléteraient mutuellement (figure 3). Cette approche globale autorise non seulement une politique des petits pas particulièrement adaptée à la démocratie directe, mais aussi un ajustement continu qui intègre de façon optimale les évolutions sociales, économiques et démographiques.

Le contrat de génération privé: la nécessité d'une famille «élargie»

La disponibilité d'entraide dans la famille perdure. La cohésion familiale reste intacte. Les soins fournis aux propres enfants et aux parents plus âgés sont toujours apportés. La distance géographique accrue entre parents, une plus faible natalité et les exigences accrues du marché du travail compliquent toutefois l'aide réciproque au sein de la famille.

La solidarité entre les générations doit rester subsidiaire. La responsabilité individuelle doit être prioritaire. Il est dans l'intérêt et de la responsabilité de chacun de rester le plus longtemps possible autonome. Les conditions permettant d'y parvenir comprennent un habitat adapté à l'âge, l'in-

Figure 3

Éventail de mesures pour un nouveau contrat de génération

Le maintien du contrat de génération nécessite des mesures au niveau de l'individu, de la société et de l'État. Une telle approche globale permet une politique des petits pas ainsi qu'une adaptation continue à l'évolution sociale, économique et démographique.

Contrat de génération privé:
Nécessité d'une famille «élargie»

Responsabilité individuelle et indépendance accrues

- Garder la forme
- Habiter en fonction de l'âge

Davantage d'emplois mais plus flexibles

- Augmenter la flexibilité (temps partiel)
- Appel accru aux femmes et aux plus de 50 ans

Meilleure utilisation de l'offre ambulatoire

- Permettre les prises en charge «Live-in»
- Introduire des colocations de personnes démentes

Solidarité accrue en dehors de la famille

- Encourager des projets de générations
- Mobiliser des ressources par des «bourses de temps»

Contrat de génération public:
Ménagement des ressources

Meilleur rapport qualité/prix de l'offre

- Promouvoir le subventionnement des utilisateurs (bons de garde à la crèche, compte formation)

Meilleure gestion de la demande

- Mieux intégrer les soins aux personnes âgées

Coordination accrue entre prestation et financement

- Financer par capitalisation les soins aux personnes âgées

Pas de dettes implicites dans la prévoyance

- Rehausser l'âge de la retraite
- Introduire un frein à l'endettement pour l'AVS
- Flexibiliser le taux de conversion LPP

Source: propre représentation

tégration sociale et une bonne hygiène de vie. Lorsqu'elles ne sont plus suffisantes, alors seulement on pourra demander l'aide subsidiaire du cercle étroit de la famille, des voisins et finalement de l'État. Ce principe de subsidiarité privilégie l'autonomie et la liberté des individus. Il reconnaît en même temps l'importance et la nécessité de l'aide d'autrui.

Une flexibilité accrue au travail peut renforcer le contrat de génération familial. Un horaire de travail flexible, des emplois à temps partiel ou un horaire de travail à l'année peuvent aider la parenté à concilier famille et travail. Les employeurs y trouvent aussi un intérêt au travers d'une plus grande flexibilité face aux pics de production, d'une loyauté plus forte des salariés et de la possibilité de réduire sa dépendance envers les personnes clés. L'économie est toutefois de plus en plus dépendante d'une main d'œuvre hautement qualifiée. L'encouragement d'emplois à temps partiel n'est alors que possible si, en compensation, le potentiel d'emplois inexploité, notamment celui des plus âgés (plus de 50 ans) et des femmes, est (ré-)activé.

Le choix binaire entre ambulatoire et stationnaire est trop rigide. La chaîne de valeur des soins aux personnes âgées peut être différenciée et modulée de façon individuelle. C'est un vaste ensemble constitué de soins à la maison par la parenté, de prise en charge complémentaire par les organisations de soins à domicile (Spitex) et de soins permanents en établissement médico-social. Une nouvelle répartition des rôles s'installe. La parenté se consacrera davantage aux prestations d'aide et les spécialistes aux soins. Les nouvelles technologies (par exemple le télémonitoring) et les modèles de garde tels que la prise en charge par des employés vivant chez la personne âgée et les colocations avec des personnes atteintes de démence peuvent contribuer à une meilleure utilisation des ressources privées et professionnelles.

L'institutionnalisation du bénévolat peut encourager l'aide aux voisins. Le bénévolat auprès des parents ou dans le quartier est une pièce cruciale du contrat de génération privé. Le vieillissement démographique et le recul du bénévolat réduisent pourtant ces sources de solidarité. Les projets de générations qui réunissent différents groupes d'âges peuvent réduire la stigmatisation, les jugements préconçus et poser les jalons d'une aide accrue entre voisins. La création de «bourses du temps», une monnaie alter-

native pour l'échange de services, peut mobiliser de nouvelles ressources en faveur du bénévolat.

Le contrat de génération public: ménagement des ressources de l'État

Pour des raisons démographiques, les coûts de la formation, de la santé, de la prévoyance vieillesse et des soins aux personnes âgées augmentera de 4,0 points de pourcentage de PIB d'ici à 2060. La majorité de ces dépenses est aujourd'hui financée collectivement par l'ensemble des générations. En raison du vieillissement démographique, cette augmentation des coûts sera supportée de plus en plus par les jeunes générations. La société sera donc confrontée à deux défis majeurs: d'une part, la lutte la plus efficace et résolue possible contre la hausse des coûts; d'autre part, la garantie qu'une juste répartition des coûts entre les générations ne préterite ni avantage aucune cohorte.

Les modèles de soins intégrés peuvent engendrer une meilleure allocation des ressources institutionnelles et privées tout au long de la chaîne de soins. Dans les soins aux personnes âgées, les besoins individuels et les ressources sont très différents. Les organisations qui proposent des services à la fois ambulatoires et stationnaires peuvent mieux apprécier les situations spécifiques, accompagner durant des années les patients et leurs parents et mieux s'adapter à des phases de surcharge extrêmes. Il en résulte une baisse des coûts.

Le subventionnement des utilisateurs plutôt que des prestataires encourage une offre mieux adaptée aux besoins réels. Chacun aimerait la meilleure crèche, la meilleure école et les meilleures prestations de soins pour sa famille. Mais ce désir perfectionniste est aussi une invitation à une (sur) réglementation croissante dont découle une hausse des coûts. La qualité

est pourtant toujours subjective et ne peut guère être définie par la loi ou les normes. Avec des «bons de crèches», l'État pourrait garantir une offre de prestations aussi étendue qu'aujourd'hui, mais l'utilisateur déciderait lui-même auprès de quelle institution il investirait son budget. Les subventions seraient ciblées sur les besoins et la concurrence entre prestataires serait renforcée.

Une épargne obligatoire destinée aux soins futurs éviterait les fausses incitations et renforcerait la justice intergénérationnelle. L'actuel financement des soins est complexe et parfois opaque. En fonction de l'organisation et de la situation personnelle, les coûts sont facturés différemment, ce qui peut conduire à une utilisation inutile des ressources. Un préfinancement des soins aux personnes âgées à l'aide d'un système par capitalisation pourrait contribuer à une utilisation plus économe du budget de soins et réduire l'incitation pour les retraités à trop consommer leurs avoirs de prévoyance vieillesse. L'obligation de s'assurer seulement dès 55 ans réduirait le fardeau des plus jeunes générations et créerait un meilleur équilibre entre prestations et financement au sein des cohortes.

Un financement durable de la prévoyance vieillesse doit empêcher l'augmentation des dettes implicites. Les promesses de prestations inscrites dans la loi qui sont définies aujourd'hui mais ne seront financées que plus tard réduisent la marge de manœuvre des générations futures et violent le contrat de génération. Cette situation caractérise le système actuel de prévoyance vieillesse. Le financement de l'Avs risque de s'écrouler si l'âge de la retraite n'est pas relevé ou si l'on n'introduit aucun frein à l'endettement. Dans la prévoyance professionnelle, pour éviter des subventions croisées systématiques entre les générations, les paramètres définissant le niveau des rentes doivent être rendus plus flexibles.

04

Perspectives

Tout changement comporte des risques, mais offre aussi des opportunités. La Suisse est en bonne position pour saisir les occasions d'une société dans laquelle on vit plus longtemps. Notre niveau de formation est élevé. Nos hautes écoles et universités sont parmi les meilleures au monde. L'accès aux soins est garanti à tous et leur qualité est reconnu en Suisse et à l'étranger. Le système de prévoyance vieillesse basé sur trois piliers est souvent considéré comme un modèle et place la Suisse parmi les meilleurs en comparaison internationale. Finalement, les soins aux personnes âgées garantissent à chacun que la fin de sa vie, indépendamment de sa fortune, soit vécue dans la dignité.

Malgré une situation de départ enviable, le chemin vers un contrat de génération durable est semé d'embûches. Des changements culturels, organisationnels et politiques sont nécessaires pour éviter les obstacles. La priorité doit être accordée à l'encouragement de la responsabilité individuelle. Qu'on ne l'interprète pas comme un appel à l'absence de solidarité! La famille et l'État joueront toujours un rôle crucial, même si moindre que dans le passé. C'est plutôt un encouragement à la prise en main de son propre destin et au recours le plus rare et le plus tard possible, à l'aide des autres. Cette attitude responsable est aussi une forme de solidarité.

La solidarité au sein de la famille est subsidiaire à la responsabilité individuelle. Si le vieillissement démographique déplace le fardeau temporel et financier sur un nombre d'épaules plus restreint, la volonté de payer des plus jeunes générations va s'éroder et se limiter aux parents et amis les plus proches. Il est prévisible que le citoyen se lasse (ou refuse) de verser

des cotisations de solidarité toujours plus lourdes dans des fonds anonymes gérés par l'État. Il portera un regard toujours plus sceptique et critique sur les prestations obligatoires à fournir et cherchera à les réorienter selon ses propres besoins.

La société devra redéfinir sa relation à l'État. L'appel à davantage d'État pour financer collectivement des infrastructures et résoudre les défis démographiques n'est pas une solution durable. Déjà remplir les promesses de prestations ancrées dans la loi ne l'est pas. Un scénario de crise deviendrait réaliste si les blocages politiques persistaient. Le réveil serait douloureux. Il est alors d'autant plus important que les réformes politiques se concentrent sur des conditions-cadres qui honorent l'engagement individuel et définissent les incitations qui assurent une utilisation efficiente des ressources publiques.

Bibliographie

- Amrhein, Ludwig (2013): Die soziale Konstruktion von «Hochaltrigkeit» in einer jungen Altersgesellschaft. In: Zeitschrift für Gerontologie und Geriatrie, 46, 1: 10-15.
- Cosandey, Jérôme; Bischofberger, Alois (2013): Verjüngungskur für die Altersvorsorge. Zurich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.
- Departement fédéral des finances (DFE) (2012): Langfristperspektiven der öffentlichen Finanzen in der Schweiz 2012. Berne.
- Ding-Greiner, Christina; Lang, Erich (2004): Alternsprozesse und Krankheitsprozesse – Grundlagen. In: Kruse, Andreas et Martin, Mike (éd.): Enzyklopädie der Gerontologie. Alternsprozesse in multidisziplinärer Sicht. Berne: Huber. 182-206.
- Graefe, Stefanie; Dyk, Sylke van; Lessenich, Stephan (2011): Altsein ist später. Alter(n)snormen und Selbstkonzepte in der zweiten Lebenshälfte. In: Zeitschrift für Gerontologie und Geriatrie, 44, 5: 299-305.
- Lalive d'Épinay, Christian; Spini, Dario et al. (2008): Les années fragiles. La vie au-delà de quatre-vingts ans, Québec: Presses de l'Université Laval.
- Motel-Klingebiel, Andreas; Ziegelmann, Jochen et Wiest, Michael (2013): Hochaltrigkeit in der Gesellschaft des langen Lebens. Theoretische Herausforderung, empirisches Problem und sozialpolitische Aufgabe. In: Zeitschrift für Gerontologie und Geriatrie, 46, 1: 5-9.
- Office fédéral de la statistique (OFS) (2014): Zukünftige Bevölkerungsentwicklung nach Fünfjahresklassen, Geschlecht, Nationalität, Jahr und gemäss einem Szenario oder einer Variante. Tableau px-d-01-4A01201391747730.



Ce résumé est basé sur le livre «Generationenungerechtigkeit überwinden» de Jérôme Cosandey qui est paru en juillet 2014 en allemand aux éditions Neue Zürcher Zeitung.

Le contrat entre générations dépasse largement la question du financement de la retraite par les actifs. Cette publication fait une analyse de tous les échanges de prestations entre générations, des personnes âgées vers les jeunes et inversement, en prenant compte les prestations financières et non-financières, qu'elles soient fournies dans le cadre privé ou fondées sur une base étatique.

Le vieillissement de la population a un impact majeur sur ces échanges, car il renforce massivement le poids des rentiers et des personnes âgées par rapport à la population plus jeune. Ce livre propose des mesures d'adaptation à cette situation.

2014 Éditions Neue Zürcher Zeitung, Zurich

ISBN 978-3-03823-936-9

www.nzz-libro.ch

l'avenir | suisse |

Le think tank Avenir Suisse est une force de propositions sur l'avenir de la place économique suisse. Fondé en 2001, il est soutenu par plus de 100 entreprises et personnalités de toutes les régions du pays. Son choix de projets est indépendant, mais jamais neutre. Avenir Suisse défend le libéralisme et l'économie de marché. Ses positions sont engagées et claires. Son but est d'anticiper le besoin de réformes politiques, de stimuler la réflexion et d'offrir des solutions pratiques. Son approche est fondamentalement scientifique. Avenir Suisse produit des analyses, organise des conférences et participe à des débats publics. Un accent particulier est mis sur la présentation compréhensible des résultats et leur diffusion dans les médias imprimés et électroniques.